



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9725^e séance

Lundi 16 septembre 2024, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Žbogar	(Slovénie)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Kanu
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je tiens à souligner qu'en ce qui concerne les articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, l'approche du Conseil consistera à ne prendre en considération que les demandes de participation présentées avant le début de la séance.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Sigrid Kaag, Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, nommée en application de la résolution 2720 (2023) ; et M. Jorge Moreira da Silva, Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Kaag.

M^{me} Kaag (*parle en anglais*) : Mon évaluation de la situation sur le terrain sera sobre et sombre. Je reste parfaitement consciente de l'immense responsabilité qui incombe à la communauté internationale pour faire face à la tragédie de la guerre.

Près d'un an s'est écoulé depuis l'horrible attentat terroriste perpétré par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens contre Israël le 7 octobre 2023, qui a coûté la vie à 1 250 Israéliens et ressortissants étrangers et a conduit à l'enlèvement d'environ 250 otages. Au moins 101 otages seraient encore en vie et toujours détenus à Gaza. Les visites humanitaires leur sont toujours refusées. Tous les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition. Et tant qu'ils sont en captivité, ils doivent, conformément aux obligations juridiques internationales, être traités humainement et autorisés à recevoir les visites et l'aide du Comité international de la Croix-Rouge.

C'est l'essence même de notre humanité commune qui est en jeu. À Gaza, plus de 41 000 Palestiniens ont été tués et plus de 93 000 ont été blessés. Selon des données

récentes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), plus de 22 000 personnes ont subi des blessures irréversibles. Entre 13 000 et 17 000 lésions corporelles graves ont été recensées, nécessitant souvent une amputation. Elles sont le triste reflet de la tragédie de la guerre. De nombreuses personnes blessées l'ont été plus d'une fois. Les infrastructures sanitaires, déjà très affaiblies, ont subi d'autres ravages.

Au moins 625 000 enfants ne sont toujours pas scolarisés, des enfants dont l'avenir sera marqué par des traumatismes, des pertes et des privations. Chaque parent espère un avenir meilleur et plus prospère pour ses enfants. À Gaza, ce désir parental universel est étouffé par les sombres réalités de la destruction et du désespoir.

Le temps s'envole alors qu'une crise humanitaire provoquée par l'homme a plongé Gaza dans l'abîme. On ne le répètera jamais assez : nous avons besoin d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et d'un accès humanitaire continu et sans entrave pour acheminer l'aide à grande échelle dans toute la bande de Gaza. L'absence persistante de protection efficace des civils à Gaza est inadmissible. Les infrastructures dont dépendent les civils doivent être protégées et leurs besoins essentiels doivent être satisfaits. Comme l'a rappelé le Secrétaire général, toutes les parties doivent s'abstenir d'utiliser les écoles, les abris ou les zones environnantes à des fins militaires. Les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances. De même, les travailleurs humanitaires ont besoin d'un environnement favorable pour pouvoir accéder librement et en toute sécurité aux personnes dans le besoin. Tragiquement, à Gaza, aucun endroit n'est sûr.

Des maladies telles que le virus de la poliomyélite avaient été reléguées aux oubliettes dans la bande de Gaza, mais elles sont réapparues en raison de l'effondrement des services essentiels. Lorsque le virus a été détecté, les autorités israéliennes ont immédiatement pris contact avec mon équipe. Après des efforts considérables pour assurer la coordination, la première phase d'une campagne de vaccination en deux étapes menée par l'OMS, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'UNICEF s'est achevée avec succès. La deuxième phase de la campagne de vaccination devrait débuter d'ici environ quatre semaines. Je me suis rendue à Gaza, comme je le fais régulièrement, il y a une semaine et demie. Des pauses ponctuelles dans les combats ont permis aux parents et aux enfants de se rendre en toute sécurité dans les centres de santé et les cliniques, ce qui leur a permis d'obtenir un bref moment de répit et de

soulagement. La campagne contre la poliomyélite montre que, même dans les circonstances les plus difficiles, si l'on fait preuve d'une volonté politique suffisante et d'un engagement politique en temps réel, il est possible de mener une action humanitaire. La campagne de vaccination contre la poliomyélite a également mis en exergue le rôle crucial que joue l'UNRWA, non seulement dans le cadre de son mandat, mais aussi en tant que partenaire de confiance essentiel dans le tissu social de Gaza et en tant qu'épine dorsale de nos opérations humanitaires.

L'épidémie de poliomyélite est également un rappel brutal des conditions de vie désastreuses qui règnent dans la bande de Gaza. Compte tenu des hostilités en cours et de l'absence de conditions favorables, d'une déconfliction efficace et d'une mise en œuvre rapide des engagements pris, la capacité de l'ONU et de ses partenaires de faire face à cette situation catastrophique reste limitée.

Si l'on revient en arrière, il y a 11 mois, la bande de Gaza était largement coupée de la plupart de ses voies d'approvisionnement, tous les points d'accès étant fermés à l'exception d'un seul. Lorsque la résolution 2720 (2023) a été adoptée en décembre 2023, il n'était pas prévu que la guerre se poursuive aussi longtemps sans un cessez-le-feu. Dans ce contexte, et malgré la complexité de la situation, ma mission a négocié et renforcé des voies et systèmes d'approvisionnement ainsi que des itinéraires supplémentaires dans le but de faciliter et d'accélérer, de manière durable et transparente, l'acheminement des fournitures à Gaza. Ces itinéraires concernent les fournitures en provenance de l'Égypte, de la Jordanie, de Chypre, de la Cisjordanie et d'Israël ou via ces territoires. Pour ce faire, il a fallu rationaliser une logistique complexe et les réglementations pertinentes. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Secrétaire général adjoint Jorge Moreira da Silva, présentera une mise à jour sur l'opérationnalisation du mécanisme.

Les systèmes actuellement en place ne remplacent pas la volonté politique nécessaire pour atteindre les civils et répondre à leurs besoins. Les systèmes ne sauvent pas des vies et ne rendent pas leur dignité à ceux qui ont tout perdu. Pour mener des opérations humanitaires efficaces, il faut des produits d'une variété, d'une qualité et en quantité suffisantes pour répondre aux besoins quotidiens des civils à Gaza. Cet objectif n'est pas atteint.

La poursuite des hostilités dans la bande de Gaza, l'effondrement de l'ordre public et le pillage des fournitures sont autant d'obstacles considérables supplémentaires qui empêchent l'ONU de distribuer de l'aide aux Palestiniens de Gaza. En outre, les conditions de

travail des travailleurs humanitaires sont marquées par des refus, des retards d'accès, l'absence de sûreté et de sécurité et des infrastructures logistiques insuffisantes. Cela continue d'entraver les opérations de secours, malgré les récentes approbations pour les camions, les téléphones satellites et d'autres équipements. Ma mission poursuit ses démarches en ce qui concerne ces questions capitales pour que la situation soit corrigée dans les meilleurs délais. Les engagements et les intentions doivent se traduire par des actions concrètes sur le terrain. Tout retard dans la mise en œuvre a un coût direct pour des vies humaines. Le Conseil de sécurité est pleinement conscient des demandes de la communauté humanitaire. Je mettrai l'accent sur quelques domaines essentiels.

Premièrement, ma mission reste axée sur la garantie de l'accès à Gaza pour divers biens des secteurs humanitaire et commercial. Des progrès modestes ont été réalisés dans certains domaines, tels que la gestion des déchets et des eaux usées. Toutefois, cela ne répond pas à l'ensemble des besoins. Par exemple, il y a un besoin urgent d'argent liquide, d'un volume suffisant de carburant prépositionné et d'articles d'hygiène. La quantité d'articles humanitaires autorisés à entrer sur le territoire reste trop limitée pour permettre la conduite d'opérations humanitaires efficaces. En outre, l'ONU elle-même a besoin de toute urgence que d'autres équipements de communication et de localisation essentiels à la sécurité entrent à Gaza pour pouvoir travailler dans la bande de Gaza.

En ce qui concerne la coordination et la désescalade, un conseil commun de coordination est opérationnel. Les récents problèmes de sécurité, notamment les tirs dirigés contre des convois humanitaires, sont inadmissibles et démontrent que les protocoles et procédures convenus doivent encore être mis en œuvre de manière exhaustive et dans les délais impartis. La récente évacuation sanitaire de 251 patients et membres de leur famille, en l'occurrence vers les Émirats arabes unis, la plus importante à ce jour, constitue une évolution positive. Cependant, il faut faire davantage. Plus de 14 000 patients ont besoin d'un traitement spécialisé en dehors de la bande de Gaza, et je saisis cette occasion pour appeler tous les États Membres à faire preuve de solidarité en accueillant ces patients et leurs familles.

Il est d'autant plus important de progresser dans ce domaine que l'hiver approche et que la catastrophe humanitaire s'aggrave. L'équipe des Nations Unies sur le terrain continue de se coordonner avec les autorités israéliennes pour garantir la mise en œuvre d'un plan de préparation aux conditions hivernales.

L'aide humanitaire n'est qu'un moyen temporaire d'atténuer les souffrances. Une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ne peut être réalisée que dans le cadre de la solution des deux États et de la création d'un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, avec Israël, dont les préoccupations légitimes en matière de sécurité doivent être prises en compte. Dans cette optique, le relèvement et la reconstruction de Gaza ne doivent pas attendre, et les membres m'ont déjà entendue le dire. Bien que les conditions politiques dicteront le rythme et la nature de ce processus, les enfants doivent apprendre, ils doivent être scolarisés, les soins de santé doivent être fournis à tous, et la rénovation et la reconstruction des logements doivent commencer.

Il importe que des dispositions en matière de gouvernance et de sécurité soient mises en place sans plus attendre. La position de l'ONU est claire : l'Autorité palestinienne doit assumer à nouveau pleinement ses responsabilités dans la bande de Gaza. Et le Gouvernement du Premier Ministre Mohammad Mustafa a élaboré des plans détaillés pour restaurer la gouvernance locale et la sécurité et rétablir l'état de droit. L'ONU, l'Union européenne, la Banque mondiale et d'autres organismes poursuivent leurs efforts de planification internationale en appui à l'Autorité palestinienne. Ma mission a également élaboré des options de financement à l'intention de la communauté internationale. La reconstruction de Gaza sera l'occasion d'associer tous les membres de la société civile palestinienne. Il importe tout autant de favoriser la création d'un environnement propice, qui permette aux milieux d'affaires palestiniens de jouer leur rôle. Les hommes et femmes d'affaires et les investisseurs et investisseuses palestiniens ont le dynamisme, les connaissances et la volonté nécessaires pour apporter une contribution importante.

Au cours des 10 derniers mois, ma mission a encouragé les partenariats et renforcé la coordination entre les États Membres, les organismes des Nations Unies et les nombreux partenaires humanitaires. L'équipe créée par la résolution 2720 (2023) s'est continuellement penchée sur les questions d'accès, s'est attaquée aux obstacles et a proposé des solutions pour permettre à tous les partenaires humanitaires, y compris, et cela va sans dire, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, de fournir une aide. Ma mission a proposé des solutions pour surmonter les obstacles politiques et opérationnels, dans le cadre d'une opération de taille réduite, souple et efficace grâce à un modèle hybride avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui

aux projets et des experts détachés de certains organismes. Des itinéraires ont été établis, des systèmes sont en place et des propositions ont été faites aux parties concernant la possibilité d'ouvrir de nouveau le point de passage de Rafah. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Mais malgré ces efforts constants, la seule mesure crédible du changement et du progrès est la situation réelle sur le terrain à Gaza, et les horreurs de ces 11 derniers mois ont montré tragiquement qu'une solution politique est la seule voie durable à suivre. En l'absence d'une solution politique, le cycle de la souffrance se poursuivra. Face à la tragédie qui a frappé des civils innocents, notre humanité commune exige que nous réagissions avec compassion et humilité. Nous avons la responsabilité d'apporter protection et assistance, en restant fidèles à notre devoir de plaider en faveur d'une paix durable, d'un Israël vivant dans la sécurité et d'un État palestinien pleinement indépendant, viable et souverain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Kaag de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Moreira da Silva.

M. Moreira da Silva (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la mise en service du mécanisme pour Gaza en application de la résolution 2720 (2023).

Je tiens tout d'abord à remercier la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, de son rôle de premier plan et de ses efforts inlassables. Ils ont été non seulement essentiels pour permettre l'activation du mécanisme, mais également indispensables pour recueillir l'adhésion des principales parties prenantes aux décisions politiques décisives qui rendent possibles nos travaux et ceux de nos collègues humanitaires. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) est déterminé à appuyer le mandat de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, ainsi que nos autres efforts visant à faciliter l'action menée par le système des Nations Unies et les acteurs humanitaires à Gaza.

En janvier, durant ma visite à Gaza, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des collègues de l'UNOPS, mais aussi avec des collègues du système des Nations Unies, au sujet de l'environnement véritablement difficile et de ses répercussions sur leurs travaux. Lorsque le Secrétaire général a demandé à l'UNOPS d'appuyer le mandat de M^{me} Kaag en décembre 2023, nous avons proposé un mécanisme

permettant de mettre en place un système unique et global de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'aide humanitaire pour Gaza, de remédier à l'imprévisibilité des voies d'acheminement, aux retards aux points de contrôle et aux nombreux points d'inspection et de transbordement, et de renforcer la confiance et la transparence dans l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza.

Depuis le mois de mai, le mécanisme gère la base de données intégrées couvrant les cargaisons humanitaires passant par Chypre et, depuis le mois de juin, celles passant par le couloir jordanien. Il a également couvert des cargaisons en provenance de Cisjordanie et de l'intérieur d'Israël. La base de données va au-delà du décompte des camions et permet d'examiner les approvisionnements réels entrant à Gaza, par rapport aux besoins recensés. Elle est accessible à quiconque souhaite envoyer de l'aide humanitaire à Gaza. Depuis son activation, 229 lots d'aide humanitaire ont fait l'objet d'une demande de dédouanement par l'intermédiaire du mécanisme, 175 lots ont été approuvés, 101 ont été livrés, 17 sont en attente de dédouanement et 37 ont été rejetés. Ces informations sont disponibles. Cela représente plus de 22 000 tonnes de cargaisons d'aide humanitaire livrées à Gaza grâce au mécanisme, dont plus de 20 000 tonnes de nourriture et d'aliments, près de 1 000 tonnes d'abris, 400 tonnes de produits de lessive, plus de 170 tonnes d'aide médicale, et près de 50 tonnes de matériel de protection et de plus petites quantités d'autres fournitures humanitaires. Ces chiffres sont également accessibles au public sur le tableau de bord du mécanisme, qui est actualisé au fur et à mesure et qui a été lancé au début de la semaine dernière.

Les cargaisons ont été principalement livrées par le couloir jordanien, l'itinéraire direct entre la Jordanie et Gaza, qui a été officialisé et régularisé dans le cadre du mécanisme afin d'assurer la prévisibilité et la régularité indispensables et de régler les problèmes de retard qui sont liés aux convois passant par de nombreux points d'inspection et de transbordement. Les cargaisons d'aide humanitaire acheminées par le couloir jordanien passent par un seul point d'inspection en Jordanie et un seul point de transbordement à Gaza, alors qu'avant la mise en place du mécanisme, il fallait passer par trois points d'inspection et quatre points de transbordement.

Une petite partie des envois que je viens de mentionner a été acheminée par le corridor chypriote, qui constitue une voie supplémentaire vitale pour l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza. Il ne s'agit pas de détourner l'attention des couloirs terrestres ou maritimes existants ou de les remplacer, mais plutôt de renforcer la capacité globale. En réponse aux demandes des donateurs

pour une approche dirigée par l'ONU et centrée sur l'action humanitaire, l'UNOPS est prêt à régler les difficultés logistiques actuelles liées au couloir chypriote en proposant une solution de bout en bout, garantissant un acheminement coordonné, efficace et transparent de l'aide.

Pour faciliter la régularisation de ces couloirs dans le cadre du mécanisme, l'UNOPS a déployé 14 observateurs internationaux à Chypre et en Jordanie. Ils vérifient la nature humanitaire de chaque envoi, facilitent l'approbation des envois vers Gaza et suivent les envois depuis leur point d'origine jusqu'à ce qu'ils soient remis au destinataire final à Gaza pour livraison. Ce mécanisme favorise la création d'un climat de confiance entre tous les acteurs et garantit la transparence en nous informant tous que ce qui a été envoyé à Gaza est bien arrivé à sa destination finale. Pour les envois qui ne sont pas autorisés, le mécanisme exige des parties concernées qu'elles présentent une justification.

Avec le Bureau de la Coordonnatrice de haut niveau, nous continuons à demander que davantage d'articles et d'expéditeurs soient autorisés à entrer à Gaza. Onze de nos observateurs internationaux sont également prêts à se déployer à l'intérieur de Gaza pour renforcer cet important mécanisme de vérification et de suivi, qui est un outil supplémentaire dans le cadre de nos efforts collectifs pour augmenter le volume de l'aide humanitaire et accélérer son acheminement à la population civile de Gaza.

En ce qui concerne le couloir égyptien, celui-ci a été une voie vitale pour l'acheminement de l'aide à la population de Gaza au cours des 11 derniers mois. Nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités égyptiennes pour intégrer pleinement ce couloir dans le mécanisme établi par la résolution 2720 (2023). Nous avons déjà reçu une approbation initiale et mon équipe est au Caire cette semaine pour mener à terme le processus d'intégration. Une fois que cela sera achevé, le mécanisme mis en place par la résolution 2720 (2023) fournira une vue d'ensemble complète et en temps réel de toutes les cargaisons humanitaires entrant à Gaza par toutes les voies d'approvisionnement. Cela permettra de mieux hiérarchiser, suivre et contrôler les opérations de secours jusqu'au point de livraison. Grâce à la base de données commune du mécanisme établi par la résolution 2720 (2023), nous renforcerons la coordination et l'efficacité, en veillant à ce que l'aide parvienne rapidement et efficacement aux personnes qui en ont le plus besoin.

Dans le cadre de ce mécanisme, nous nous sommes engagés à soutenir la pleine capacité opérationnelle de chaque couloir. C'est pourquoi j'aimerais évoquer deux éléments supplémentaires qui renforcent cet aspect. L'UNOPS est en

train de faire l'acquisition de 280 camions pour le couloir jordanien, de construire 10 installations d'entreposage supplémentaires pour l'Organisation caritative hachémite jordanienne et de mettre en place deux zones réservées aux camions au point de passage et d'inspection au niveau du pont Allenb. En outre, nous sommes en train de faire l'acquisition de 38 camions destinés à la communauté humanitaire à l'intérieur de Gaza, pour faciliter l'acheminement de cargaisons d'aide humanitaire arrivant par les différents couloirs.

Nous avons fait l'acquisition des véhicules blindés, du matériel de communication et des autres équipements de sécurité nécessaires pour garantir la capacité opérationnelle des 11 observateurs internationaux du mécanisme à l'intérieur de Gaza, sans exercer de pression sur les ressources déjà limitées du reste de la communauté humanitaire. Les progrès que nous avons réalisés s'agissant d'élaborer, de mettre en place et de rendre opérationnel ce mécanisme n'auraient pas été possibles sans l'appui généreux et le dévouement des États Membres qui ont versé des contributions financières à l'appui du mécanisme. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement les Gouvernements de l'Australie, du Danemark, de l'Estonie, du Royaume des Pays-Bas, des Émirats arabes unis et des États-Unis d'Amérique, la Minderoo Foundation et les Gouvernements du Canada et de l'Allemagne, qui ont annoncé des contributions supplémentaires.

Je voudrais également remercier les États Membres et nos partenaires locaux qui facilitent les opérations du mécanisme sur le terrain. Nous ne saurions trop insister sur les défis liés à la fourniture des secours humanitaires à Gaza à l'heure actuelle. L'élaboration et la mise en œuvre du mécanisme revêtent la plus haute importance, et nous restons engagés à accomplir un travail de qualité. Cependant, le fait est que l'acheminement efficace de l'aide à l'échelle requise ne sera pas possible sans volonté politique, sans les garanties de sécurité et de sûreté nécessaires et sans un environnement propice.

Tout comme le reste de la famille des Nations Unies, l'UNOPS est déterminé à rester sur place et à apporter son aide à la population de Gaza, à la fois pour répondre aux besoins humanitaires immédiats et pour appuyer les efforts considérables de relèvement et de reconstruction qui sont si désespérément nécessaires. Je tiens également à souligner le rôle essentiel et irremplaçable que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue à Gaza en tant que principal exécutant de notre volonté collective.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Moreira da Silva de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Comme de coutume, je voudrais d'abord remercier la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, et le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M. Jorge Moreira da Silva, pour leurs présentations. Mon pays, la Suisse, salue le grand engagement de leurs équipes, ainsi que celui des équipes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour mettre en place le mécanisme établi par la résolution 2720 (2023), afin d'augmenter la fourniture d'aide humanitaire à Gaza. Leurs présentations régulières au Conseil sont d'une utilité particulière car, nous venons de l'entendre encore, la catastrophe humanitaire ne cesse de s'aggraver dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

À Gaza, les hostilités continuent de faire de nombreuses victimes civiles et les ordres d'évacuation israéliens ajoutent une pression supplémentaire sur une population déjà désespérée, dont beaucoup sont des enfants, limitant l'accès aux services essentiels. Par ailleurs, plus de 100 otages restent en captivité et nous appelons, encore une fois, à leur libération immédiate et inconditionnelle. La Suisse rappelle qu'elle condamne toutes les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties et qui doivent cesser immédiatement.

Presque neuf mois après l'adoption de la résolution 2720 (2023), la fourniture d'une aide humanitaire reste plus que jamais vitale à Gaza. Qu'il me soit donc permis de soulever trois aspects particulièrement importants en lien avec la mise en œuvre de la résolution 2720 (2023).

Premièrement, la résolution met un accent fort sur l'accès humanitaire. La Suisse appelle une nouvelle fois toutes les parties à mettre en œuvre leurs obligations en vertu des droits humains et du droit international humanitaire. Cela comprend d'autoriser et de faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave par tous les points de passage aux populations civiles. Nous condamnons l'incident survenu à un point de contrôle le 9 septembre, affectant une équipe de l'ONU chargée de mener à bien les vaccinations à Gaza. De tels incidents sont inacceptables. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation de répondre aux besoins essentiels de la population sous son contrôle. Nous rappelons aussi que l'utilisation délibérée de la famine comme méthode de guerre est un crime de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Deuxièmement, la protection des civils, y compris du personnel humanitaire et médical, doit être garantie, toujours. L'utilisation d'armes lourdes, dont la capacité destructrice est telle qu'elle ne permet pas de distinguer

les civils des combattants dans les zones densément peuplées, est inacceptable. De plus, la population civile, les personnes hors de combat et les biens civils, tels que les immeubles résidentiels, les écoles ou les hôpitaux, ne doivent pas faire l'objet d'attaques. La Suisse condamne ce type d'attaques, qui sont des violations du droit international humanitaire, avec la plus grande fermeté. Les conséquences meurtrières des opérations militaires israéliennes dans des zones où des civils ont trouvé refuge sont intolérables, comme nous l'avons vu par exemple mercredi dernier. Ainsi, une école transformée en refuge pour 12 000 personnes a encore une fois subi une attaque qui a fait de nombreuses victimes, parmi lesquelles six membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont nous présentons nos sincères condoléances aux proches. L'établissement de garanties de protection et de sécurité fiables pour le personnel humanitaire est une obligation. Le Conseil l'a réaffirmé en adoptant la résolution 2730 (2024).

La Suisse rappelle que le droit international humanitaire interdit à toute partie au conflit d'utiliser la présence de civils ou de personnes hors de combat dans le but de mettre à l'abri un objectif militaire d'une attaque. Cependant, même si cette règle est violée, cela ne suspend en rien l'obligation de l'autre partie au conflit de se conformer strictement au droit international humanitaire dans la conduite des hostilités. Les biens civils, y compris les écoles et les lieux de culte, sont protégés par le droit international humanitaire.

Troisièmement, nous saluons la mise en œuvre de la campagne de vaccination contre la poliomyélite, que la Suisse a soutenue avec un financement de 1 million de francs suisses. Cette campagne a montré ce que les Nations Unies et leurs partenaires humanitaires sont en mesure d'accomplir si les parties au conflit respectent leur obligation de garantir un accès sûr et sans entrave. Ce n'est pourtant pas assez. Nous l'avons répété à maintes reprises et le Conseil l'a décidé : il faut un cessez-le-feu immédiat.

Malgré les efforts conséquents de la Sous-Secrétaire générale et de son équipe, la réouverture de tous les points de passages est nécessaire face à l'immensité des besoins. La reconstruction que les membres du Conseil avaient envisagée il y a neuf mois avec la résolution 2720 (2023) nécessite en plus d'un cessez-le-feu immédiat, la perspective d'un processus de paix. Le respect du droit international et des résolutions du Conseil est de plus aussi une condition *sine qua non* pour la désescalade, y inclus la désescalade régionale, et un premier pas vers la mise en place d'une paix durable entre Israéliens et

Palestiniens. Nous réitérons notre soutien ferme à la solution négociée des deux États, Israël et la Palestine, dont Gaza fait partie intégrante, et vivant côte à côte en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, et le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M. Moreira da Silva, de leurs exposés sur la situation dans la bande de Gaza et des efforts qu'ils déploient pour garantir l'accès humanitaire au territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2720 (2023).

Malheureusement, comme nous l'avions annoncé, en l'absence d'un véritable cessez-le-feu à Gaza, ce document est resté lettre morte. La déclaration faite aujourd'hui par la Coordonnatrice de haut niveau le confirme globalement, même si nous comprenons que M^{me} Kaag a été très prudente dans le choix de ses mots, car aujourd'hui, les fonctionnaires des Nations Unies qui donnent une évaluation franche des actions menées par Israël sont immédiatement inscrits sur la liste noire d'Israël et se voient refuser l'entrée dans la bande de Gaza, et leurs efforts sont entravés.

Le Conseil de sécurité fonctionne quant à lui selon un modèle différent : ses membres ont tout simplement l'obligation de dire ce qu'ils pensent. La situation humanitaire dans la bande de Gaza est désastreuse en raison de l'opération militaire israélienne en cours, qu'Israël mène au mépris du droit international humanitaire et des décisions du Conseil. L'assurance affichée par le pays découle de l'appui inconditionnel apporté à toutes ses actions par les États-Unis, qui bloquent depuis près d'un an l'adoption par le Conseil de toute résolution un tant soit peu utile.

Dans le même temps, le nombre de civils palestiniens tués par les bombardements israéliens, les incursions armées et les opérations terrestres a dépassé les 42 000, avec près de 100 000 blessés et des dizaines de milliers de personnes portées disparues. Rien que la semaine dernière, les bombardements des forces armées israéliennes ont coûté la vie à une centaine de civils. Il n'y a et ne peut y avoir aucune justification à cela. Rien ne justifie non plus l'attaque menée le 11 septembre contre une école gérée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans le camp de réfugiés de Nousseïrat, qui a fait 18 morts, dont des femmes et des enfants. Six membres du personnel de l'UNRWA figurent parmi les morts. Aujourd'hui, une nouvelle frappe a pris pour cible le camp et l'école, faisant plus de 10 morts.

Outre le risque immédiat d'hostilités, le personnel des Nations Unies subit des pressions fréquentes de la part des autorités de Jérusalem-Ouest, qui prennent diverses formes : détentions fréquentes, interrogatoires, restrictions à la liberté de circulation et, en général, une campagne d'information visant à dénigrer les membres du personnel des Nations Unies. Tout cela met non seulement leur vie en danger, mais aussi celle des personnes qu'ils aident. Israël a de plus en plus recours à la violence contre les travailleurs humanitaires. Le mois dernier, des soldats israéliens ont ouvert le feu sur un véhicule du Programme alimentaire mondial (PAM) qui était clairement identifié comme tel. Le PAM a été contraint de suspendre ses opérations dans la bande de Gaza pendant plusieurs jours. Au début du mois de septembre, un autre incident s'est produit au cours duquel des engins lourds des Forces de défense israéliennes ont percuté un convoi alimentaire de l'ONU. Les soldats ont menacé le personnel des Nations Unies avec des armes et les ont emmenés pour les interroger. Cela s'est produit alors que les missions humanitaires avaient été coordonnées à l'avance avec Israël, ce qui prouve, une fois de plus, que ni la déconfliction ni le fameux système de notification ne fonctionnent réellement.

Nous regrettons qu'à de rares exceptions près, les membres du Conseil n'aient pas le courage d'en parler. Les pays occidentaux sont particulièrement hypocrites. Ils sont très réticents à parler de manière objective de ce que vivent les Palestiniens. Après tout, s'il s'agissait de n'importe quel autre État, ils condamneraient vigoureusement ces actes. Et maintenant, à la veille de l'anniversaire du 7 octobre 2023, au lieu de débattre de la situation dans la bande de Gaza au cours de la semaine de haut niveau, nos collègues occidentaux se livrent activement à un exercice de relations publiques pour le Président ukrainien, qui a dépassé sa date de péremption. J'espère que ces membres du Conseil sont conscients de l'hypocrisie de leurs propos aujourd'hui, compte tenu des circonstances.

Dans le contexte des opérations militaires actives et de la pression constante exercée par Jérusalem-Ouest, il est extrêmement difficile pour les travailleurs humanitaires d'acheminer l'aide. D'ailleurs, l'acheminement de l'aide humanitaire reste un autre problème. Toutes les données des organisations humanitaires indiquent qu'il n'y a pas eu de progrès concrets à cet égard. La principale artère pour l'acheminement des fournitures, à savoir le point de passage de Rafah, est fermée. L'initiative de création d'un couloir maritime entre Chypre et la jetée flottante a lamentablement échoué.

Les travailleurs humanitaires continuent de dénoncer non seulement les livraisons de quantités dérisoires de nourriture, de carburant et de fournitures médicales, mais

également les obstacles érigés par Israël et ses fréquents refus d'autoriser que les opérations humanitaires soient menées à bien. Ainsi, en août, selon l'ONU, le nombre de refus a doublé par rapport à juillet. Il est clair que les routes actuellement ouvertes à partir de la Jordanie, de l'Égypte et d'Israël ne permettent pas d'acheminer les volumes d'aide humanitaire nécessaires. En fait, la capacité quotidienne moyenne n'est plus que de 70 camions, alors qu'avant la crise, 500 camions entraient chaque jour dans la bande de Gaza. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Si les choses continuent ainsi, l'ONU pourrait être amenée à suspendre ses opérations dans la bande de Gaza. Dans ce cas, plus de 2 millions de Palestiniens seraient laissés seuls face à la mort. Il ne s'agit pas d'une figure de style, mais d'une réelle possibilité. Nous ne pouvons pas laisser cela se produire. Les membres du Conseil doivent tout mettre en œuvre pour empêcher qu'un tel scénario ne se produise, un scénario pour lequel certains membres de l'establishment israélien ne cachent pas leur intérêt. Le Conseil de sécurité dispose de tous les outils nécessaires, mais c'est la volonté politique des États-Unis et de leurs satellites qui fait défaut.

En fait, la seule chose dont l'ONU peut désormais s'attribuer le mérite est la campagne de vaccination des enfants contre la poliomyélite. Nous espérons que les pauses humanitaires pour la vaccination seront efficaces. Cependant, il est inutile d'insister sur ces efforts aujourd'hui, car l'épidémie de poliomyélite n'est qu'un des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les habitants de la bande de Gaza. En raison de la destruction totale du système d'assainissement et de soins de santé dans la bande de Gaza, d'autres épidémies de maladies infectieuses pourraient apparaître à tout moment. À Gaza, les stocks de vaccins de routine contre la tuberculose ou contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche sont presque épuisés. Les patients atteints de maladies chroniques graves et qui sont confrontés à des pénuries de médicaments tels que l'insuline sont condamnés. L'approvisionnement de Gaza en médicaments de base est un problème qui doit être réglé d'urgence. Et pour autant que l'on puisse en juger, Israël reste insensible à ces problèmes.

Ne nous y trompons pas. Face à l'opération militaire israélienne qui dure depuis plus de 11 mois, avec l'appui et la supervision des autorités américaines, il est tout simplement impossible d'apporter une assistance adéquate à la population de la bande de Gaza. Les travailleurs humanitaires sont sans défense face aux bombardements israéliens. Il est tout simplement inhumain d'exiger qu'ils périssent sous ces bombardements, alors que les membres du Conseil tournent en rond depuis près d'un an et ne parviennent

pas à contraindre les autorités israéliennes à arrêter leur machine de guerre punitive. Rappelons que si la décision du Conseil de sécurité sur un cessez-le-feu, que nous avons déjà adoptée formellement, n'est pas appliquée, les membres du Conseil peuvent envisager des mesures pour assurer sa mise en œuvre. Le Conseil de sécurité dispose de l'expérience et de tous les leviers et moyens nécessaires, y compris dans le cadre de la présence d'une opération de maintien de la paix au Moyen-Orient.

Nous sommes tous et toutes parfaitement conscients du fait que, tant que des combats intenses sont en cours, il n'est pas réaliste de s'attendre à des progrès significatifs pour stabiliser la situation humanitaire sur le terrain ou accroître l'aide humanitaire fournie à la population de Gaza. Nous devons tous et toutes reconnaître un fait simple : le problème ne réside pas dans la présence ou l'absence d'un mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire, mais dans l'absence de conditions propices à cet acheminement en raison des hostilités en cours, dans le cadre desquelles les Israéliens ne font aucune exception pour les écoles, les hôpitaux ou les convois humanitaires de l'ONU.

Par conséquent, quoi que l'on dise aujourd'hui dans cette salle en ce qui concerne les questions humanitaires, la priorité absolue reste de garantir un cessez-le-feu immédiat et généralisé à Gaza. Toutefois, cette fois-ci, il ne faut pas se contenter de mots creux, comme ceux qui figurent dans la résolution 2735 (2024), qui n'était pas viable même lorsqu'elle a été adoptée, comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, mais il faut plutôt formuler une demande réelle et explicite de la part du Conseil. Ce n'est qu'alors que nous pourrions sérieusement parler de relever les défis liés à l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils dans la bande de Gaza.

Quant aux appels que nous avons entendus quant à la nécessité de nous concentrer sur le relèvement de la bande de Gaza, ils sont certainement très importants. Toutefois, il s'agit d'un objectif à long terme. Avant de parler d'après-demain, il faut au moins comprendre de quoi demain sera fait, et cela implique d'évaluer la journée d'aujourd'hui, plutôt que de passer honteusement sous silence les faits dont nous disposons. Que restera-t-il de Gaza si l'opération militaire israélienne se poursuit au rythme actuel ? Et qu'advient-il des otages israéliens qui sont toujours en vie ? Les autorités israéliennes ne se soucient-elles pas de leur sort et ont-elles déjà décidé de sacrifier la plupart d'entre eux ? C'est malheureusement dans ce sens que la situation semble évoluer. Nous espérons que tous les membres du Conseil de sécurité auront néanmoins un sentiment de responsabilité collective pour ce qui se passe dans l'enclave, et qu'ensemble, nous pourrions élaborer d'urgence les mesures de désescalade nécessaires et veiller à leur mise en œuvre. Hélas, jusqu'à présent, nous

n'avons vu aucun signe en ce sens. Et nous continuons d'entendre des appels creux et hypocrites dans cette salle.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Kaag pour sa présentation et surtout pour son engagement inlassable sur le terrain. La France soutient son mandat. Elle exige aussi la mise en œuvre complète et sans délai des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024).

J'insisterai sur deux points.

Premièrement, le droit international humanitaire doit être respecté par tous. La protection des travailleurs humanitaires doit être garantie en toutes circonstances. La multiplication des incidents à leur encontre est intolérable. Des mécanismes de déconfliction doivent être mis en place. Le bon déroulement de la campagne de vaccination contre la poliomyélite montre que c'est possible. Il est essentiel de lever les obstacles à l'aide. Tous les points d'accès doivent pouvoir être utilisés, alors que les populations civiles de Gaza sont en situation d'urgence absolue. La Cour internationale de Justice l'a exigé. Les marchandises qui entrent dans Gaza doivent correspondre à la réalité des besoins et parvenir à leurs bénéficiaires. Il existe encore de trop nombreuses restrictions quant aux objets et denrées qui peuvent entrer dans Gaza, en particulier pour les infrastructures de santé, mais aussi pour l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets. Les Nations Unies et les acteurs humanitaires doivent pouvoir recevoir les équipements leur permettant d'agir sur le terrain. La France appelle enfin à la libération de tous les otages.

Deuxièmement, nous devons redonner un horizon aux populations de Gaza. Un cessez-le-feu immédiat et permanent est indispensable. Mais nous devons également, dès à présent, en lien avec les pays de la région, créer les conditions de la reconstruction, avec des projets de relèvement précoce pour rétablir les services de base. La France soutient le travail de la Coordonnatrice spéciale à cet égard. Il faudra sans doute revoir son mandat. La vie de deux millions de personnes est en jeu.

Il est urgent de parvenir à un règlement politique du conflit israélo-palestinien. Seul l'établissement d'un État palestinien unifié, indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, garantira la sécurité au Proche-Orient. Une réponse strictement humanitaire ne suffira pas, tout comme une réponse exclusivement sécuritaire. Sinon, la crise actuelle recommencera encore et encore.

La France continuera de s'engager dans la voie d'une sortie de crise fondée sur la solution des deux États. Il faut en parallèle des garanties de sécurité pour

les Israéliens, auxquels la France rappelle sa solidarité à la suite des attaques terroristes du 7 octobre. L'Autorité palestinienne a un rôle central à jouer dans ce processus, en Cisjordanie comme à Gaza, qui a vocation à faire partie de cet État palestinien.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, M^{me} Sigrid Kaag, et le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M. Jorge Moreira da Silva, de leurs exposés importants.

Alors que nous écoutons dans cette salle, presque chaque semaine, des exposés sur la situation humanitaire et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, on peut difficilement imaginer ce que vivent les hommes, les femmes et les enfants qui, chaque jour, vivent une réalité déchirante et cauchemardesque faite de morts, de tortures, de déplacements, de faim et de maladies.

L'adoption de la résolution 2720 (2023) et de toutes les autres résolutions du Conseil concernant le conflit dans la bande de Gaza a été considérée comme une lueur d'espoir, notamment en soulignant « l'importance des mécanismes de coordination, de notification humanitaire et de désescalade » au paragraphe 5 de la résolution 2712 (2023) et la nécessité de faciliter, de coordonner, de contrôler et de vérifier l'acheminement rapide de l'aide humanitaire à la population civile de la bande de Gaza, grâce à la nomination d'un coordonnateur de l'action humanitaire et de la reconstruction expérimenté. Malheureusement, près d'un an après le début de la phase actuelle de l'escalade du conflit et plusieurs mois après l'adoption des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024), nous constatons avec préoccupation que ces résolutions n'ont pas été pleinement mises en œuvre. La violence et l'obstruction délibérée continuent de saper les efforts humanitaires. Les travailleurs humanitaires se heurtent à de nombreuses mesures bureaucratiques visant à les empêcher d'accéder à la population dévastée de la bande de Gaza ou se voient carrément refuser l'accès aux points de contrôle dans le cadre d'importantes opérations d'acheminement de fournitures humanitaires.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le nombre de cas de refus d'accès par les autorités israéliennes a presque doublé en août par rapport à juillet. On signale également que les obstacles persistants qui entravent l'entrée des convois d'aide par le point de passage de Kerem Shalom provoquent des pénuries de fournitures médicales dans l'ensemble de la bande de Gaza. Il est encore plus alarmant de constater que le

personnel humanitaire lui-même fait l'objet d'attaques violentes, en violation du droit international humanitaire.

À cet égard, nous nous faisons l'écho de la condamnation ferme par le Secrétaire général de l'attaque contre l'école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) servant d'abri à Nousseïrat, dans le centre de Gaza, qui a coûté la vie à six membres du personnel de l'UNRWA, ainsi qu'à des femmes et des enfants. Ces actes, qui violent le droit international, y compris le droit international humanitaire, ne peuvent en aucun cas être justifiés.

Les ordres d'évacuation à répétition réduisent la superficie des zones dites sûres dans la bande de Gaza et exposent de nombreux Palestiniens déplacés qui s'abritent dans des installations de fortune à plus de dangers. La frappe aérienne israélienne signalée le 10 septembre à Mawassi, une zone de Khan Younès, confirme cette tendance inacceptable.

Les bombardements constants et les échanges de tirs de roquettes entre les Forces de défense israéliennes et le Hamas et d'autres groupes militants de la bande de Gaza au cours des 11 derniers mois ont gravement endommagé les infrastructures critiques et les terres cultivées. Une évaluation par satellite réalisée par le Centre satellitaire des Nations Unies a révélé que 68 % des routes et des terres cultivées de la bande de Gaza ont été détruites. On estime à plus de 18,5 milliards de dollars les dommages causés aux infrastructures dans la région.

La pleine mise en œuvre de la résolution 2720 (2023) nécessiterait un cessez-le-feu immédiat et permanent et le rétablissement de l'ordre public au sein d'une société que l'on décrit aujourd'hui, au minimum, comme une scène de crimes de guerre marquée par le chaos, les pillages et le désordre social. L'absence de structures de sécurité internes aggrave le risque d'attaques contre les convois d'aide et le personnel humanitaire.

Alors que nous nous employons collectivement à rendre les processus d'acheminement de l'aide humanitaire plus rapides et efficaces en veillant à ce que les civils dans le Territoire palestinien occupé en bénéficient directement, et alors que nous évaluons l'ampleur des activités de reconstruction, la Sierra Leone souhaite faire plusieurs observations.

Premièrement, nous reconnaissons qu'il importe de faciliter, de coordonner, de superviser et de vérifier l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza. La reconstruction de la bande de Gaza et les travaux du

Bureau de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire sont également importants, notamment grâce à une collaboration efficace à tous les niveaux avec les acteurs concernés. La Sierra Leone continue de soutenir la poursuite de ces travaux, et nous soulignons que l'accès humanitaire et l'acheminement de l'aide et des services essentiels, qui sont rares dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, doivent rester une priorité lors de la distribution des envois de secours humanitaires.

Deuxièmement, nous renouvelons notre appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles respectent strictement leurs obligations au regard du droit international, en particulier le droit international humanitaire, et toutes les résolutions pertinentes du Conseil visant à protéger les civils, y compris les travailleurs humanitaires, et les infrastructures civiles. Un mécanisme de déconfliction efficace est également requis pour garantir la sûreté et la sécurité de tous les acteurs humanitaires et permettre l'acheminement rapide des secours humanitaires.

Nous nous félicitons de la mise en service du mécanisme des Nations Unies qui a permis la livraison en temps voulu de 1,6 million de doses de vaccin antipoliomyélitique oral de type 2 dans la bande de Gaza, qui sont actuellement administrées aux enfants à risque. La première phase de la campagne de vaccination contre la poliomyélite étant terminée, il est absolument essentiel que le personnel médical et humanitaire soit en mesure de mener la prochaine phase dans toute la bande de Gaza.

Nous restons d'avis qu'un cessez-le-feu immédiat et permanent améliorerait sensiblement la situation humanitaire sur le terrain. Nous appelons donc les parties au conflit à renouveler leur engagement en faveur des efforts diplomatiques en cours et à réfléchir aux moyens de régler les questions en suspens et de mener à bien les négociations.

La fin du conflit actuel permettrait d'entamer la tâche ardue, mais vitale, de la reconstruction de Gaza afin de la rendre habitable pour sa population. La mise en place des fonctions de l'État en matière de gouvernance, de sécurité, de droit et d'administration publique ; la reconstruction des services essentiels en matière d'eau, d'assainissement, de transports et de logement ; et la mise en place de structures, de systèmes et de processus pour la revitalisation du secteur privé passent nécessairement par la cessation des hostilités.

Dans notre première déclaration sur la question du Moyen-Orient et de la Palestine cette année (voir S/PV.9531), nous avons pris note du contexte important de la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens

par Israël et de l'escalade qui a fait suite aux événements du 7 octobre. Ainsi, la question de la coordination de l'aide humanitaire et de la reconstruction doit désormais être abordée à travers le prisme de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

S'agissant de la question pertinente du droit à l'autodétermination, la Cour considère que, bien qu'il appartienne à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de se prononcer sur les modalités requises pour veiller à ce qu'il soit mis fin à la présence illicite d'Israël dans le Territoire palestinien occupé et à ce que le peuple palestinien exerce pleinement son droit à l'autodétermination, tous les États doivent coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour donner effet à ces modalités.

En outre, tous les États parties à la quatrième Convention de Genève ont l'obligation, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, de s'assurer qu'Israël respecte le droit international humanitaire tel que consacré par cette convention.

En effet, la réponse nécessaire pour procéder à une reconstruction durable de Gaza et d'autres parties des territoires palestiniens occupés consiste à mettre fin à l'occupation illégale et à faire en sorte que les modalités nécessaires soient mises en place par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, y compris l'instauration d'un cessez-le-feu dans la bande de Gaza, conformément à la Charte des Nations Unies. Il a été clairement établi qu'il s'agit d'une obligation légale qui requiert la coopération de tous les États Membres.

Je voudrais terminer en examinant l'avenir sous l'angle de l'objectif de développement durable n° 4 et du principe de ne laisser personne de côté. La Sierra Leone, fermement attachée à l'éducation, n'oublie pas les enfants de la bande de Gaza et d'autres parties du Territoire palestinien occupé qui n'ont pas accès à l'éducation en raison des hostilités et des déplacements en cours. Nous sommes solidaires de ces jeunes esprits et reconnaissons que ce conflit prolongé a des effets dévastateurs sur leur éducation. C'est en pensant à cette génération future que nous continuerons à œuvrer en faveur d'un règlement pacifique et durable de ce conflit. Il ne fait aucun doute que pour reconstruire ou revitaliser l'esprit, sans parler de la terre, il faut un cessez-le-feu.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice de haut niveau Kaag et M. Moreira da Silva, Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de leurs exposés instructifs qui donnent à réfléchir.

L'agonie de Gaza perdure. Le Japon est consterné par l'augmentation constante du nombre de victimes, qui dépasse désormais 41 000, dont de nombreux civils, principalement des femmes et des enfants. Nous demeurons préoccupés par le fait que les ordres d'évacuation à répétition d'Israël n'ont laissé à la quasi-totalité de la population de la bande de Gaza que 10 % de sa superficie où s'entasser. Une grande partie de ce territoire est impropre à l'habitation humaine et les produits essentiels tels que la nourriture, l'eau potable et l'assainissement s'y font rares.

L'acheminement rapide, efficace et sans entrave de l'aide humanitaire est crucial si nous voulons atténuer les souffrances des Palestiniens. Néanmoins, cela exige un environnement opérationnel sûr, ce qui n'est malheureusement pas le cas à Gaza. Si le Japon se félicite que les pauses humanitaires aient permis de mener à bien une phase de la campagne de vaccination d'urgence contre la poliomyélite, il est très préoccupant de constater que l'accès humanitaire reste très limité en raison de l'insécurité et des longs retards.

Les attaques israéliennes dans les zones densément peuplées se poursuivent sans relâche. La récente frappe aérienne sur une école de Nousseïrat a tué six membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Le Japon déplore les pertes parmi les travailleurs humanitaires, qui travaillent sans relâche pour acheminer les secours nécessaires à la population de Gaza. Nous sommes frustrés et profondément déçus que notre appel à la protection des membres du personnel humanitaire et des Nations Unies n'ait pas été entendu et que leurs vies continuent d'être fauchées. C'est totalement inacceptable et des mesures doivent être prises afin d'apporter des changements réels sur le terrain. Le personnel et les partenaires de l'ONU doivent être en mesure de faire leur travail en toute sécurité. Soyons clairs : le respect du droit international humanitaire n'est pas laissé à la discrétion de chacun, c'est une obligation pour tous les États Membres, y compris Israël.

Le Japon salue les efforts, menés par M^{me} Kaag et son équipe, visant à accroître le volume d'aide acheminé via de multiples couloirs et à améliorer la coordination et l'accès. Nous notons également que le mécanisme établi par la résolution 2720 (2023) mène des consultations avec les principales parties et au sein de l'ONU pour que tout soit prêt en vue d'un cessez-le-feu en prépositionnant des fournitures et en utilisant toutes les voies d'acheminement de l'aide vers Gaza. Ces faits montrent que le mandat de M^{me} Kaag et les rapports qu'elle soumet au Conseil au titre de la résolution 2720 (2023) demeurent essentiels. Le Japon

appuie vigoureusement le renouvellement de son mandat d'établissement de rapports et participera activement aux discussions du Conseil à cette fin.

Comme l'ont déclaré nombre de nos collègues autour de cette table et de nombreuses voix dans le monde entier, un cessez-le-feu à Gaza est la seule voie vers la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Le Japon continue d'appuyer résolument l'action diplomatique menée par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar pour garantir un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages restants et l'acheminement d'une aide humanitaire à grande échelle à Gaza. Dans le même temps, un cessez-le-feu ne sera que le premier pas vers une paix durable en Israël et en Palestine. À terme, seule la solution des deux États permettra de régler ce conflit tragique.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Kaag et M. Moreira da Silva de leurs exposés.

L'adoption de la résolution 2720 (2023) a représenté une lueur d'espoir pour la population gazaouite en décembre dernier, et nous sommes vraiment satisfaits des efforts inlassables déployés par M^{me} Kaag au cours des huit derniers mois. Malheureusement, la situation sur le terrain reste plus que désespérée. Malgré les appels incessants de la communauté internationale, des tactiques militaires sont toujours utilisées pour priver la population de Gaza de services essentiels. Il est déchirant de voir la population gazaouite souffrir de faim aiguë, en ce moment où la famine touche plus d'un million de personnes.

Quatre-vingt pour cent de la population est confrontée à des ordres d'évacuation à répétition, ce qui complique l'acheminement d'une aide extrêmement insuffisante. Des communautés entières sont entassées dans des zones dites humanitaires, qui sont régulièrement prises pour cible par l'armée israélienne. Les marchés, les écoles, les mosquées, les églises, les hôpitaux, les dispensaires, les routes, les conduites d'eau et les lignes électriques ont été détruits. Plus de 70 000 tonnes d'explosifs ont été largués sur la bande de Gaza au cours des 11 derniers mois. Le bilan officiel est de 41 000 morts et 95 000 blessés.

Il est profondément inquiétant de constater que les personnes qui se consacrent à aider les plus vulnérables risquent de devenir elles-mêmes des cibles à Gaza et en Cisjordanie. Il y a moins de deux semaines, un convoi identifié clairement comme appartenant au Programme alimentaire mondial à Gaza a essuyé des tirs provenant des forces israéliennes. Le 9 septembre, un convoi de l'ONU qui figurait sur la liste de notification et de déconfliction, et qui transportait 12 membres du personnel dans

le cadre d'une campagne de vaccination contre la poliomyélite, a été percuté par des chars et des bulldozers et a essuyé des tirs. Le 11 septembre, une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Nousseïrat, qui abritait 12 000 personnes, a été touchée par des missiles. Trente-quatre personnes ont perdu la vie, dont six employés de l'UNRWA. Cette attaque est la dernière d'une longue série d'attaques qui, rien que cette année, ont entraîné la mort d'environ 200 membres du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire à Gaza. Les attaques et les intimidations répétées dont l'ONU fait l'objet dans la bande de Gaza sont profondément préoccupantes.

Si l'on veut que la destruction et la violence incessante à Gaza prennent fin, nous, les membres du Conseil, devons exiger et garantir la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, le respect du droit international et l'application du principe de responsabilité. Les pays qui ont une influence sur les parties doivent également continuer à s'efforcer de faire cesser l'effusion de sang.

L'application intégrale et immédiate des mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice est une première étape essentielle, en particulier en ce qui concerne l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et la cessation des attaques contre la population civile.

Nous insistons sur le fait que l'aide humanitaire ne doit jamais être négociable. Il s'agit d'une obligation juridique inscrite dans les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. Les États qui fournissent un appui militaire doivent également veiller à ce que leurs armements soient utilisés dans le respect du droit international humanitaire.

À l'approche du premier anniversaire de ce terrible conflit, le Conseil ne doit pas se contenter de faire des observations sur cette catastrophe. Je le répète, un cessez-le-feu permanent s'impose immédiatement. Toutefois, ce ne serait qu'une première étape vers la fin de ce cauchemar. La voie sur laquelle nous devons nous engager par la suite sera encore plus ardue. Cependant, même si nous ne voyons pas encore la lumière au bout de ce tunnel très sombre, la paix ne doit jamais être considérée comme un objectif inatteignable. Au contraire, nous ne devons jamais baisser les bras. Nous devons redoubler d'efforts pour nous assurer qu'une fois le conflit terminé, nous jetterons les bases d'une paix juste et durable, une paix fondée sur la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem pour future capitale de deux États, vivant côte à côte dans la paix

et la sécurité, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à aborder un sujet très préoccupant. La perte récente de six membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans des frappes aériennes israéliennes n'est pas seulement condamnable ; elle rappelle brutalement l'érosion périlleuse des normes internationales que nous avons établies au pris d'efforts considérables et de longue haleine. Ces attaques, ainsi que les attaques contre d'autres personnels humanitaires, notamment le convoi du Programme alimentaire mondial, portent atteinte au cœur même des principes consacrés par le droit international humanitaire. Nous sommes à un tournant décisif. Comme l'a judicieusement fait observer M. Lazzarini, Commissaire général de l'UNRWA, plus l'impunité régnera, plus le droit international humanitaire et les Conventions de Genève perdront de leur pertinence. C'est une voie sur laquelle nous ne pouvons pas nous permettre de nous engager.

Je remercie M^{me} Sigrid Kaag et le Secrétaire général adjoint Moreira da Silva de leurs exposés. Je félicite M^{me} Kaag de ses efforts pour mettre en œuvre la résolution 2720 (2023). Cette résolution, née d'une noble intention, visait à garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à la population affamée de Gaza. Cependant, neuf mois plus tard, nous devons faire face à une vérité qui dérange : le mécanisme que nous avons mis en place, bien qu'il soit désormais solide sur le plan opérationnel, n'a pas eu l'effet escompté.

Les chiffres sont là pour nous le rappeler. La dure réalité, c'est que les livraisons quotidiennes d'aide ont considérablement diminué depuis l'adoption de la résolution 2720 (2023), en décembre dernier. Selon les données de l'ONU, seuls 62 camions sont entrés quotidiennement dans Gaza au cours des 10 premiers jours de ce mois, contre 97 camions en décembre 2023, avant l'adoption de la résolution. Il y avait plus de 500 camions l'année dernière. Il ne s'agit pas d'un problème de logistique. Il s'agit de la manifestation d'une impasse politique plus profonde et plus insoluble, délibérément provoquée par les autorités israéliennes. Nous devons reconnaître que nos efforts bien intentionnés pour régler une crise politique par des moyens purement logistiques ou humanitaires se sont révélés insuffisants. Dans ce contexte, je me dois de souligner encore et encore qu'un cessez-le-feu à Gaza, sans conditions, n'est pas seulement souhaitable ; c'est impératif.

Même en ces temps sombres, il y a des lueurs d'espoir. La récente campagne de vaccination contre la poliomyélite, qui, au 13 septembre, avait atteint plus de 560 000 enfants sur les 625 000 que compte la bande de Gaza, témoigne de ce qu'il est possible de faire si la volonté politique est au rendez-vous. Nous félicitons l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et en particulier l'UNRWA de leur travail qui a permis d'obtenir ce résultat. Nous saluons également le travail de M^{me} Kaag et de son équipe. Cette réalisation démontre ce qu'il est possible de faire lorsqu'il y a une volonté politique et une coordination efficace entre les organismes des Nations Unies et les bailleurs de fonds internationaux. Il en ressort plusieurs points essentiels.

Premièrement, s'il est vrai que l'ordre public s'est détérioré à Gaza, cela ne saurait justifier le faible niveau de l'aide humanitaire. La situation actuelle est le résultat de la politique de la Puissance occupante. Il est indispensable qu'elle coopère pour faciliter les efforts humanitaires, au lieu de s'y opposer par des moyens administratifs. Par exemple, pourquoi les 11 membres du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets n'ont-ils pas pu se rendre à Gaza depuis des mois ?

Deuxièmement, la coordination interinstitutions est fondamentale pour une action efficace à Gaza.

Troisièmement, le rôle de l'UNRWA est indispensable, son personnel étant en première ligne d'initiatives cruciales. Là encore, cela a été mis en évidence durant la campagne de vaccination contre la poliomyélite.

Quatrièmement, il faut donner la priorité aux projets de relèvement rapide afin d'éviter une nouvelle détérioration des conditions de vie des habitants de Gaza. Si la poliomyélite peut être évitée par la vaccination, ce n'est peut-être pas le cas d'autres maladies. Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard.

La voie à suivre est claire, même si elle est semée d'embûches. Pour remplir le mandat de la résolution 2720 (2023), il faut non seulement un cessez-le-feu, mais aussi le rétablissement de la stabilité à Gaza et la mise en œuvre d'un plan de reconstruction complet et bien coordonné. Au cœur de cet effort, il faut donner à l'Autorité palestinienne les moyens de gouverner efficacement la bande de Gaza. La communauté internationale est investie d'une lourde responsabilité. Il nous incombe de travailler sans relâche à l'obtention d'un cessez-le-feu et de jeter les bases d'un avenir plus stable et plus prospère pour la région.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie la présidence slovène d'avoir organisé cette importante séance d'information.

Nous apprécions grandement la mise à jour présentée par M^{me} Sigrid Kaag, Secrétaire générale adjointe et Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza. Son exposé d'aujourd'hui brosse le tableau d'une situation humanitaire sombre à Gaza, au vu de la résolution 2720 (2023), du 22 décembre 2023. Nous réaffirmons notre ferme soutien à M^{me} Kaag et à son équipe. Nous saluons leur travail inlassable pour le peuple palestinien, autrement dit, pour notre humanité commune. Nous remercions M. Moreira da Silva, Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de son exposé et du travail qu'il effectue avec son équipe à Gaza et en Palestine.

L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2720 (2023) témoigne de notre reconnaissance collective des graves souffrances endurées par la population civile de Gaza et de la nécessité urgente de coordonner les efforts de secours et de soutien. Malheureusement, les efforts du Conseil n'ont pas trouvé de pendant chez les parties en conflit. Neuf mois après l'adoption de la résolution 2720 (2023), la situation à Gaza s'est détériorée. La crise humanitaire s'est aggravée. Et la résolution que nous avons adoptée en décembre est loin d'atteindre les résultats escomptés.

À cet égard, la situation actuelle reste très préoccupante. Elle continue d'exiger de notre part une réflexion et une action approfondies, car il s'agit de l'une des plus grandes crises humanitaires qui soit, et notre incapacité à traiter cette crise de manière adéquate est une tache sur notre conscience. D'escalade en escalade, le conflit fait de plus en plus de victimes, provoque de plus en plus de déplacements et inflige une destruction massive et aveugle des infrastructures civiles. Pour résumer, c'est une gigantesque et effroyable tragédie qui s'est abattue sur la population gazaouite, sans aucune issue à l'horizon.

Nous notons à cet égard qu'une telle insécurité a une incidence négative directe sur l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin, car elle empêche les humanitaires sur le terrain de se déplacer en toute sécurité.

La reconstruction de Gaza est une tâche d'une urgence critique, et plus encore après 11 mois de conflit et de destruction intenses. Mais nous sommes également conscients du fait que, compte tenu de l'état du conflit, la reconstruction à Gaza est une entreprise difficile, c'est le moins qu'on puisse dire. Le conflit fait peser un risque permanent sur tout effort de reconstruction. Résidences, écoles, hôpitaux, services de santé et lieux de refuge sont des cibles de la guerre et de la destruction. Il est difficile de parler de reconstruction dans ces conditions.

En tant que membres du Conseil, nous devons assumer l'obligation et la responsabilité de changer le cours des choses. Nous devons continuer d'œuvrer à une cessation des hostilités et à un cessez-le-feu. Ils sont urgents et impératifs pour la paix à Gaza et dans la région. C'est la seule option qui peut ouvrir la voie à un plan de reconstruction durable, d'autant qu'il va sans dire qu'une reconstruction sans paix n'a rien de viable.

La récente pause humanitaire, qui a permis de vacciner les enfants contre la poliomyélite, est un signe clair qu'il est possible de parvenir à un cessez-le-feu et à la paix si les parties belligérantes ont la volonté politique de suivre la voie du compromis et de la paix. Voilà pourquoi nous voyons un encouragement et une source d'espoir dans les efforts diplomatiques déployés par les États-Unis d'Amérique, l'Égypte, le Qatar et d'autres pays de la région pour trouver une solution négociée menant à un cessez-le-feu permanent.

Le Mozambique tient à souligner une fois de plus que la vision énoncée dans la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, en tant que Membres à part entière de l'ONU, doit continuer de guider nos efforts collectifs.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice de haut niveau, M^{me} Kaag, et le Directeur exécutif, M. Moreira da Silva, de leurs exposés, qui n'incitent guère à l'optimisme, et de tous leurs efforts pour apporter une aide au peuple palestinien à Gaza.

Avant tout, je tiens à réaffirmer mon indignation, et l'indignation du Président Biden, après la mort d'Ayşenur Ezgi Eygi, citoyenne américaine abattue en Cisjordanie la semaine dernière. Le simple fait de participer à une manifestation ou d'exprimer librement son point de vue ne doit pas mettre une vie en danger. Cette tragédie effroyable n'aurait jamais dû se produire. Nous continuerons d'exiger d'être informés et d'avoir accès à l'enquête menée par Israël, et de demander des comptes sur les circonstances qui entourent la mort de M^{me} Eygi. Je présente mes très sincères condoléances à sa famille et à ses amis. Sa mort, comme celle de tant d'autres personnes au cours de l'année écoulée, est tragique et gratuite. Nous ne devons pas devenir insensibles aux souffrances humaines, où que ce soit et quels que soient ceux qui les subissent.

En dépit des efforts de la Coordonnatrice de haut niveau, de ses collègues de l'ONU et des humanitaires sur le terrain, la situation à Gaza reste catastrophique. Des enfants meurent, contractent des maladies évitables et

manquent l'école. Des milliers d'entre eux ont perdu des parents, des proches, des enseignants et des amis, et ils en gardent des séquelles physiques et psychologiques. Ces dernières semaines, de nombreuses attaques ont également blessé ou tué des membres du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires. Nous présentons nos plus profondes condoléances aux familles des membres du personnel des Nations Unies qui ont été tués et nous prenons acte du tribut tragique et sans précédent que ce conflit prélève sur la famille des Nations Unies.

Nombre de ces drames auraient pu être évités. Nous continuerons de souligner qu'Israël doit faciliter les opérations humanitaires et protéger les travailleurs et les installations humanitaires, comme l'école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) prise pour cible par les Forces de défense israéliennes (FDI) la semaine dernière à Nousseïrat. Nous avons également fait savoir sans équivoque à Israël que rien, absolument rien, ne justifie que ses forces ouvrent le feu sur des véhicules clairement estampillés ONU, comme cela s'est produit récemment à de nombreuses reprises. Les FDI sont une armée professionnelle qui sait parfaitement comment veiller à ce que de tels faits ne se produisent pas. Les États-Unis comptent donc sur leur commandement pour procéder à des changements fondamentaux dans la manière dont elles opèrent, y compris s'agissant des règles d'engagement, et pour prendre des mesures qui remédieront aux lacunes de mise en œuvre évidentes des procédures de déconfliction.

Dans le même temps, nous le voyons, le Hamas continue de prendre le contrôle de sites civils, de s'y cacher ou d'y mener ses opérations, et il est toujours une menace. Il n'y a pas de preuve plus évidente de l'indifférence totale du Hamas à l'égard des civils palestiniens de Gaza. Dans l'intérêt de ces derniers, dans l'intérêt des innocents dans tous les camps de ce conflit, cela doit cesser. Toutes les parties au conflit doivent respecter l'obligation que leur fait le droit international humanitaire de protéger les civils.

Tous les faits survenus récemment mettent une nouvelle fois en relief à quel point il est urgent de parvenir à un cessez-le-feu et à la libération des otages, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2735 (2024). C'est le meilleur moyen de permettre aux acteurs humanitaires de s'acquitter de leur travail vital efficacement et en toute sécurité, et d'augmenter massivement les livraisons humanitaires à tous ceux qui en ont désespérément besoin. Nous continuerons de travailler dur à l'obtention de ce

cessez-le-feu. Il est primordial qu'Israël coopère avec l'ONU afin d'améliorer l'accès humanitaire et, globalement, les conditions humanitaires. Les civils palestiniens de Gaza ont enduré beaucoup trop de souffrances.

Nous sommes heureux que la première phase de la campagne de vaccination contre la poliomyélite à Gaza ait été très réussie, puisqu'elle a atteint 90 % de la population cible. Nous félicitons de cette action vitale la communauté humanitaire et tous les organismes des Nations Unies qui y ont pris part. Nous les remercions de leur engagement et de leur sacrifice. Nous encourageons également à entretenir la coopération entre Israël et les humanitaires afin de mener cette campagne à bon terme. Une telle coopération doit être la norme et non l'exception. De fait, cette campagne de vaccination prouve que c'est possible : une aide vitale peut parvenir à ceux qui en ont besoin sans que la sécurité d'Israël en soit compromise. C'est pourquoi nous demandons à Israël d'investir dans l'effort humanitaire global à Gaza la même énergie qu'il a montrée pour cette première phase de la campagne de vaccination.

Dans trois semaines, nous marquerons une triste étape : le premier anniversaire des attaques barbares menées par le Hamas le 7 octobre, du massacre de 1200 citoyens d'Israël et de nombreux autres pays et de l'enlèvement de centaines d'autres personnes qui ont été emmenées dans des tunnels sous Gaza, où beaucoup sont toujours en captivité aujourd'hui. Ces personnes doivent être libérées immédiatement et retrouver leurs familles. Cela fait un an que les civils de Gaza ont commencé à subir les conséquences d'un terrible conflit déclenché par le Hamas. Il convient de rappeler qu'il est manifestement dans l'intérêt des Israéliens, des Palestiniens et des civils de tous les pays de la région de mettre fin à ce désespoir et à cette dévastation et d'instaurer un cessez-le-feu. Nous poursuivons nos efforts conjoints avec l'Égypte et le Qatar pour faire avancer les négociations d'une manière acceptable pour les deux parties.

Mais même si nous travaillons d'arrache-pied sur des textes et des formules originales, c'est en définitive une question de volonté politique : il faut que les dirigeants des deux camps soient prêts à reconnaître que c'en est assez, et que le moment est venu de faire des choix et des compromis difficiles pour mettre fin à cette hécatombe. Nous exhortons tous les membres du Conseil ayant une influence sur le Hamas à se joindre à d'autres pour faire pression sur ses dirigeants afin qu'ils cessent de tergiverser, qu'ils fassent ces compromis et qu'ils acceptent l'accord sans délai. Des vies sont en jeu. L'avenir en dépend.

Nous restons attachés à une solution des deux États, qui permettrait aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'information d'aujourd'hui et je remercie également la Coordonnatrice de haut niveau Sigrid Kaag d'avoir fait le point sur l'exécution du mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 2720 (2023). Je remercie par ailleurs le Secrétaire général adjoint Moreira da Silva de son exposé.

L'environnement opérationnel à Gaza est devenu extrêmement difficile et dangereux, principalement à cause de la grave situation en matière de sécurité. Les acteurs humanitaires et le personnel des Nations Unies qui continuent de mener leurs activités à Gaza courent d'importants risques personnels, comme nous l'avons constaté à maintes reprises, notamment lors de la récente attaque contre le camp de réfugiés de Nousseirat, où six membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont été tués.

En effet, cette guerre est la plus meurtrière pour l'ONU, dont 224 membres du personnel ont été tués sans raison. Le Guyana salue donc la détermination désintéressée et inébranlable de ceux qui décident de poursuivre leurs efforts dans ces circonstances unimaginables. Il est regrettable qu'il faille sans cesse rappeler aux parties les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire d'assurer la protection des acteurs humanitaires. Ces appels restent sans effet, comme en témoignent l'inefficacité persistante des mécanismes de déconfliction et de coordination, ainsi que les attaques directes et les actes d'intimidation auxquels nombre d'entre eux sont confrontés. Cela doit cesser immédiatement.

Il ressort du rapport de la Coordonnatrice de haut niveau sur l'application de la résolution 2720 (2023), en date du 2 septembre, quelques signes d'optimisme. Nous notons par exemple que la Coordinatrice de haut niveau a été en mesure de dialoguer avec les parties et les autres parties prenantes au plus haut niveau politique, ce qui a permis d'améliorer l'accès, de renforcer les capacités logistiques et de rendre opérationnel le mécanisme établi par la résolution 2720 (2023), entre autres.

Si nous saluons ces progrès partiels qui ont été accomplis, le Guyana reste profondément préoccupé par les évaluations qui montrent que la situation humanitaire à Gaza reste extrêmement grave. Nous constatons, par exemple, que 96 % de la population est confrontée à une insécurité alimentaire aiguë, que les infrastructures civiles continuent d'être détruites, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ayant fait état d'une forte augmentation des dommages

depuis juillet, et que la violence et l'obstruction continuent d'empêcher les travailleurs humanitaires de venir en aide aux personnes dans le besoin.

Plus important encore, et indispensable à tous les efforts humanitaires, un cessez-le-feu semble hors de portée. Le Guyana estime que seul un souci sincère de la protection des civils, y compris des personnes prises en otage le 7, permettra de conclure un accord de cessez-le-feu. À l'heure actuelle, ce souci est largement inexistant, malgré les discours qui affirment le contraire.

En ce qui concerne la reconstruction de la bande de Gaza, il s'agit d'une tâche monumentale avec de lourdes incidences financières. Mais n'oublions pas que la destruction de Gaza n'est pas due à une catastrophe naturelle. C'est l'œuvre d'Israël. Nous savons tous qu'Israël menait régulièrement des séries d'opérations militaires contre la bande de Gaza avant le 7 octobre, détruisant des infrastructures civiles. Le modèle de financement et de refinancement de la reconstruction à Gaza n'est pas viable et la communauté internationale, y compris le Conseil, doit envisager des mesures pour mettre fin à ce cycle afin que les Palestiniens ne soient pas laissés pour compte dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour parvenir au développement durable. Le Guyana estime que le seul plan de reconstruction viable est celui qui comprend une feuille de route vers la solution des deux États, avec les garanties de sécurité correspondantes.

Dans ce contexte, le Guyana renouvelle les appels suivants.

Premièrement, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel dans la bande de Gaza et à la cessation de toutes les hostilités en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Le Guyana est prêt à coopérer avec les autres membres du Conseil pour imposer la cessation permanente des hostilités dans les territoires palestiniens occupés et pour activer les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies afin d'assurer le respect de ce mandat.

Deuxièmement, nous exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes prises en otage en Israël le 7 octobre. Nous rappelons que la prise d'otages est un crime de guerre. Nous demandons également la libération des Palestiniens qui sont détenus dans des prisons israéliennes sans avoir été mis en accusation. Dans les deux cas, tout individu a le droit d'être traité avec dignité et respect, de ne pas être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, et de bénéficier de visites humanitaires. Personne ne doit en aucun cas être détenu arbitrairement.

Troisièmement, le Guyana appelle Israël à respecter les obligations que lui impose le droit international, notamment les Conventions de Genève, et à satisfaire aux exigences formulées dans les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024). Nous exigeons en outre qu'Israël se conforme à toutes les ordonnances émises par la Cour internationale de Justice à son encontre en réponse à la guerre qu'il mène à Gaza.

Enfin, nous demandons que la plus haute priorité soit accordée à la protection et à la préservation des civils. Cela nécessite, entre autres, d'améliorer l'accès humanitaire, de garantir le bon fonctionnement des mécanismes de déconfliction et de mettre en place de véritables zones de sécurité pour les personnes déplacées. Cette guerre n'a que trop duré et rien ne justifie les horreurs perpétrées contre des hommes, des femmes et des enfants innocents au nom de la légitime défense. Les civils de Gaza sont victimes non seulement de la guerre, mais aussi d'une idéologie insensée selon laquelle une partie refuse de voir l'autre telle qu'elle est, à savoir des êtres humains désireux de vivre dans la paix et la sécurité. Le Conseil doit sauver la solution des deux États, car c'est la seule qui permettra de régler la question palestinienne. J'espère qu'elle se concrétisera de notre vivant.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction Kaag et le Directeur exécutif Moreira da Silva de leurs exposés.

Le Royaume-Uni appuie fermement les efforts inlassables déployés par l'ONU pour augmenter l'aide fournie à Gaza et rend hommage à la Coordinatrice de haut niveau, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté des Nations Unies, pour leur travail dans des circonstances de plus en plus difficiles. L'exposé de M^{me} Kaag était sobre et sombre, comme elle l'a dit elle-même. Il ne pouvait en être autrement, au vu de la situation humanitaire intolérable à Gaza. Comme nous l'avons entendu, plus de 41 000 personnes ont été tuées, des dizaines de milliers d'autres ont été blessées, 17 000 enfants n'ont plus de parents et 101 civils sont toujours retenus en otage à Gaza, dans des conditions terribles depuis près d'un an. Nous demeurons également préoccupés par le risque d'une escalade régionale plus large. Nous condamnons l'attaque commise par les houthistes ce week-end et nous exigeons une fois de plus un cessez-le-feu immédiat et la libération de tous les otages par le Hamas.

Nous nous félicitons d'apprendre que la première phase de la campagne de vaccination contre la poliomyélite menée par l'Organisation à Gaza a été menée à bien,

grâce notamment à la mise en œuvre par Israël des pauses tactiques convenues. Malgré les difficultés rencontrées, notamment l'attaque qui a visé un convoi de vaccination de l'ONU la semaine dernière, cela montre que la déconfliction peut produire les résultats attendus lorsqu'il y a la volonté politique nécessaire.

Premièrement, cette capacité en matière de déconfliction doit maintenant être appliquée à l'ensemble de l'opération humanitaire. Israël s'est engagé à inonder Gaza d'aide, mais cela ne s'est pas concrétisé. C'est inacceptable.

Deuxièmement, les ordres d'évacuation en masse émis par Israël et l'utilisation d'armes lourdes signifient qu'aucun endroit n'est sûr à Gaza. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du respect du droit international, en particulier des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la conduite des attaques. Nous sommes horrifiés par les nouveaux meurtres de travailleurs humanitaires. Comme l'ont mentionné mes collègues, la semaine dernière encore, nous avons appris avec consternation que 18 personnes, dont six membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), comme indiqué par le Secrétaire général, avaient été tuées lors d'une frappe militaire israélienne sur l'école Al-Jaouni, qui a été transformée en abri. Au total, 300 travailleurs humanitaires ont été tués dans ce conflit, et nous présentons à nouveau nos condoléances à leurs familles et à leurs proches. Nous réaffirmons que les travailleurs humanitaires doivent être autorisés à faire leur travail en toute sécurité.

Troisièmement, le Royaume-Uni continuera à jouer un rôle de premier plan pour remédier à cette crise humanitaire, notamment en fournissant de nouveau un financement à l'UNRWA et en soutenant d'autres organismes humanitaires qui fournissent une aide vitale, mais aussi en poursuivant ses activités de plaidoyer.

Nous mettons tous l'accent, à juste titre, sur la priorité immédiate que sont l'instauration d'un cessez-le-feu et la conclusion d'un accord sur la libération des otages. Nous soutenons pleinement les efforts des États-Unis, du Qatar et de l'Égypte et appelons Israël et le Hamas à accepter l'accord proposé. Mais nous devons également réfléchir aux prochaines étapes. Il y aura énormément à faire pour aider la population de Gaza à reconstruire. Le relèvement rapide comprendra le retrait des munitions non explosées et le nettoyage des décombres, ainsi que la fourniture de services essentiels. La reconstruction de Gaza doit s'accompagner du rétablissement de l'espoir, l'espoir de mettre fin à ce cycle de violence et l'espoir de paix et de sécurité à

long terme pour les Palestiniens comme les Israéliens. Cet objectif ne peut être atteint que grâce à une solution à deux États, qui accorde aux Palestiniens leur droit inaliénable à l'autodétermination tout en assurant la sécurité d'Israël.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Coordinatrice de haut niveau Sigrid Kaag et le Directeur exécutif Moreira da Silva, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de leurs exposés détaillés et sombres.

Tout d'abord, ma délégation salue les progrès accomplis par la Coordinatrice de haut niveau Kaag et son équipe, y compris l'opérationnalisation du mécanisme établi par la résolution 2720 (2023), en ce qui concerne le couloir maritime chypriote via le port d'Ashdod et le couloir terrestre jordanien. Nous apprécions également le travail accompli par le Bureau de M^{me} Kaag pour contribuer à la campagne massive de vaccination contre la poliomyélite dans toute la bande de Gaza. Nous espérons que Mme Kaag continuera de tenir le Conseil de sécurité informé au sujet de la mise en œuvre de son mandat concernant l'action humanitaire et la reconstruction à Gaza, qui restera crucial même après la fin des hostilités.

Tout en condamnant de nouveau avec la plus grande fermeté les horribles attentats terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre, il est profondément regrettable qu'en raison de la poursuite des opérations militaires israéliennes ciblant les infrastructures civiles et humanitaires, des ordres d'évacuation à répétition et de l'effondrement total de l'ordre public, l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza soit sérieusement entravé. Il est désormais clair que si les parties directement concernées ne changent pas radicalement leur position politique, les avancées logistiques ne permettront pas d'atteindre les résultats envisagés dans la résolution 2720 (2023).

En vertu du droit international humanitaire, les parties à ce conflit ont l'obligation légale de protéger les travailleurs humanitaires et de faciliter l'acheminement rapide et sans entrave des secours humanitaires aux civils. L'incident dangereux survenu à un point de contrôle à Gaza le 9 septembre est inacceptable : un convoi de l'ONU chargé de livrer des vaccins contre la poliomyélite, déjà approuvés par les Forces de défense israéliennes (FDI), a été tenu en joue pendant plus de sept heures. Nous appelons les parties au conflit, en particulier Israël, à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter que de tels faits ne se reproduisent. Les mécanismes de déconfliction et de notification doivent être respectés.

Nous sommes également profondément troublés, une fois de plus, par les frappes aériennes israéliennes répétées sur les infrastructures civiles, y compris

l'attaque de la semaine dernière contre une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui aurait coûté la vie à 18 personnes, dont des femmes et des enfants, ainsi que six membres du personnel de l'UNRWA. Nous partageons pleinement la condamnation, la frustration et la colère exprimées par le Secrétaire général Guterres dans sa récente déclaration.

La campagne massive de vaccination contre la poliomyélite montre ce qu'il est urgent de faire pour améliorer la situation humanitaire à Gaza : instaurer un cessez-le-feu immédiat ou, du moins, des pauses humanitaires temporaires. Le Conseil a adopté la résolution 2735 (2024) il y a trois mois, dans laquelle il appelle les parties à accepter et à appliquer les dispositions de l'accord proposé. Il est profondément décevant que, malgré la pression constante exercée sur le Hamas pour qu'il accepte l'accord et sur Israël pour qu'il respecte les conditions qui y sont énoncées, aucun accord n'ait été conclu en vue d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et d'obtenir la libération des otages, tout en acheminant une aide humanitaire à grande échelle à Gaza.

Toutefois, avant même la mise au point d'un accord ou la mise en œuvre d'un cessez-le-feu, la fourniture de l'aide humanitaire doit être étendue à l'ensemble de la bande de Gaza. La triste réalité est que depuis le mois de mai, date à laquelle les FDI ont commencé leurs opérations à Rafah, le volume de l'aide humanitaire acheminée à Gaza est resté bien en deçà des besoins essentiels de 2,3 millions de personnes, dont la plupart n'ont pas les moyens d'acheter des biens commerciaux. Le refus opposé par Israël à l'acheminement de biens dits à double usage doit être pleinement expliqué et les critères doivent être transparents et fiables. Alors que les infections cutanées sont omniprésentes, nous sommes profondément préoccupés par le fait que même les produits d'hygiène de base, tels que le savon, sont interdits d'entrée dans la bande de Gaza. Israël doit démontrer au reste du monde qu'il fait réellement de son mieux pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant un principe simple : toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre sans délai, et sans excuse. Le Hamas et Israël doivent conclure un accord de cessez-le-feu, qui doit constituer un point de départ en vue d'un cessez-le-feu permanent et d'efforts de reconstruction essentiels, comme le prévoit la résolution 2735 (2024), avec la participation active d'une Autorité palestinienne réformée et renforcée, dans la perspective à long terme d'une solution des deux États.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, M^{me} Sigrid Kaag, et le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M. Moreira da Silva. La Chine félicite la Coordonnatrice de haut niveau et les organismes humanitaires de leurs efforts pour accroître les livraisons humanitaires à Gaza au cours des neuf derniers mois. Nous encourageons M^{me} Kaag à continuer de soumettre des rapports au Conseil de sécurité.

Comme nous l'ont dit les intervenants, malgré les quatre résolutions adoptées par le Conseil, les ordonnances en indication de mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice et les efforts colossaux de l'ONU et d'autres organismes humanitaires, la situation humanitaire à Gaza ne cesse de se détériorer, et les violations du droit international, en particulier du droit international humanitaire, se poursuivent sans relâche. Pas plus tard que la semaine dernière, un convoi de l'ONU transportant des vaccins contre la poliomyélite, qui avait été approuvé par Israël, a été retenu de force pendant près de huit heures, au cours desquelles des coups de feu ont été tirés. La semaine dernière également, six employés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été tués dans une frappe aérienne.

La Chine condamne fermement ces attaques choquantes contre les organismes humanitaires et leur personnel, qui sont inadmissibles. L'UNRWA a été chargé par l'Assemblée générale de venir en aide aux réfugiés palestiniens et constitue le pilier des opérations humanitaires à Gaza. Même dans les moments les plus périlleux, l'Office n'a pas abandonné Gaza et, à ce jour, 240 membres de son personnel ont péri dans l'exercice de leurs fonctions. Nous rendons un hommage appuyé à tous les travailleurs humanitaires qui poursuivent leur action et présentons nos condoléances les plus sincères à la suite des décès des personnes qui ont fait le sacrifice ultime. Nous demandons à Israël de mener des enquêtes sérieuses sur toutes les attaques contre les travailleurs humanitaires et de demander des comptes à leurs auteurs.

Le fait que la campagne de vaccination contre la poliomyélite a pu avoir lieu montre bien que lorsque les parties font preuve de volonté politique, l'intensification des opérations humanitaires à Gaza est parfaitement réalisable. La Chine appelle une nouvelle fois Israël à s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international humanitaire en donnant la priorité à la vie et au sens de l'humanité, en levant immédiatement le blocus, en

ouvrant tous les points de passage, en levant les restrictions sur les livraisons humanitaires, en cessant et en s'abstenant d'attaquer et de réprimer l'ONU et d'autres organismes humanitaires et en garantissant un accès sûr et sans entrave à ces organismes pour qu'ils puissent mener à bien leurs opérations.

Cela fera bientôt un an que le conflit à Gaza a éclaté. Au cours de l'année écoulée, en dépit des appels répétés de la communauté internationale en faveur d'un cessez-le-feu et de la fin des massacres, Israël n'a pas mis fin à ses opérations militaires, qui ont entraîné la mort de plus de 41 000 civils palestiniens. Cela est très inquiétant et dépasse l'entendement. Pourquoi le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, n'a-t-il pas été en mesure de mettre fin à cette tragédie humaine, la pire à ce jour ?

Comme l'ont souligné certaines analyses, sans l'obstruction répétée des États-Unis, le Conseil aurait pu adopter une résolution exigeant un cessez-le-feu peu dès le début du conflit. Si les États-Unis n'avaient pas protégé l'une des parties à maintes reprises, de nombreuses résolutions du Conseil n'auraient pas été rejetées de manière aussi flagrante. Nous demandons instamment aux États-Unis d'adopter une attitude responsable, d'user de l'influence notable qu'ils exercent sur l'une des parties et de prendre des mesures concrètes pour inciter Israël à cesser immédiatement ses opérations militaires, comme l'exigent les résolutions du Conseil, afin de donner au peuple palestinien, qui souffre depuis longtemps, une chance de vivre. La Chine appuie toute nouvelle action du Conseil de sécurité visant à éteindre les flammes de la guerre, à atténuer la catastrophe humanitaire et à instaurer la paix dans la région le plus rapidement possible.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, M. Kaag, et le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M. Moreira da Silva, et je tiens à renouveler l'appui de mon pays à leur action.

L'Équateur appuie les efforts que le Bureau de la Coordonnatrice déploie avec toutes les parties pour progresser dans l'ouverture et la réouverture de points de passage supplémentaires vers Gaza afin de garantir l'augmentation urgente de l'aide, et nous apprécions à sa juste valeur l'action menée pour permettre l'entrée à Gaza d'articles humanitaires essentiels pour la santé, la gestion des déchets, l'éducation, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène.

Au 28 août, l'action menée par le Bureau de la Coordonnatrice a facilité l'entrée de plus de 27 000 tonnes

d'aide. Le mécanisme établi par la résolution 2720 (2023) est opérationnel. Ce qu'il faut, sans aucun doute, c'est la volonté politique qui permettrait l'entrée de l'aide dans les quantités nécessaires pour atténuer la terrible situation de la population civile de Gaza.

Plus de 11 mois se sont écoulés depuis le début de la guerre lancée à la suite des attaques terroristes perpétrées par le Hamas, que l'Équateur condamne une fois de plus, et plus de huit mois se sont écoulés depuis l'adoption, sous la présidence équatorienne, de la résolution 2720 (2023), dans laquelle le Conseil a exigé des parties qu'elles autorisent et facilitent l'acheminement immédiat, sûr et sans entrave d'une aide humanitaire à grande échelle à la population civile dans la bande de Gaza.

Malgré les efforts de la Coordonnatrice, de son équipe et des autres acteurs, il n'a toujours pas été possible de garantir la fourniture et la distribution sans entrave de l'aide humanitaire à l'échelle requise pour garantir aux Gazaouites un accès à la nourriture, à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité, aux télécommunications et aux services médicaux.

La résolution 2720 (2023) exige également des parties qu'elles prennent les dispositions nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, ainsi que pour le respecter et le protéger. Malheureusement, des informations nous parviennent régulièrement, démontrant que cette exigence, réitérée en outre dans la résolution 2730 (2024), n'est pas respectée.

Par conséquent, mon pays appelle une nouvelle fois à la mise en œuvre intégrale et immédiate de la résolution 2735 (2024), afin de permettre l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages et l'entrée d'une aide suffisante à Gaza et de garantir la sécurité du personnel humanitaire. L'Équateur apprécie à leur juste valeur les efforts qui continuent d'être menés à cette fin.

Cependant, en attendant, il faut poursuivre les préparatifs en vue du cessez-le-feu afin de garantir le prépositionnement des fournitures, l'utilisation de toutes les voies d'acheminement de l'aide vers Gaza et la création d'un environnement propice à l'action humanitaire. Mon pays salue et appuie les activités que le Bureau de la Coordonnatrice mène à cette fin.

Je conclus mon intervention en appelant tous les acteurs en mesure de le faire à contribuer au mécanisme établi par la résolution 2720 (2023) et en remerciant les pays qui l'ont déjà fait. L'action humanitaire se poursuit malgré toutes les difficultés et constitue une lueur d'espoir au milieu de la guerre. Il est de notre devoir collectif de l'appuyer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovénie.

Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Kaag et M. Moreira da Silva de leurs efforts, ainsi que de leurs exposés d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, je vais mettre l'accent sur la volonté politique, ou son absence. Les deux intervenants en ont parlé, ainsi que plusieurs membres du Conseil.

M^{me} Kaag a conclu son exposé de juillet (voir S/PV.9678) en soulignant que la seule solution est de faire preuve de volonté politique et de respecter pleinement le droit international humanitaire. En fait, elle et M. Moreira da Silva ont répété aujourd'hui qu'un mécanisme ne saurait se substituer à la volonté politique. Et en effet, la séance d'aujourd'hui et la catastrophe humanitaire sur le terrain continuent de confirmer, hélas, que ces deux éléments ont fait cruellement défaut pendant toute la durée de ce conflit tragique. Elles confirment que rien ne peut se substituer à la volonté politique d'Israël d'atténuer ou de contribuer à atténuer les souffrances des civils de Gaza.

En décembre 2023, le Conseil a fait preuve d'une forte volonté politique d'atténuer la catastrophe humanitaire à Gaza. Il a adopté la résolution 2720 (2023), qui a prescrit la mise en place d'un mécanisme et la nomination d'un coordonnateur expérimenté, en mettant l'accent sur l'aide humanitaire et la reconstruction de Gaza. Neuf mois plus tard, le mécanisme est opérationnel, la Coordinatrice a fait preuve d'engagement, mais l'objectif principal de la résolution, à savoir l'acheminement d'une aide humanitaire à grande échelle, n'a pas été atteint, faute de volonté politique et en raison du non-respect du droit international humanitaire.

Des couloirs ont été établis et des points de passage supplémentaires ont été ouverts, mais certains d'entre eux ne sont pas ou peu opérationnels, notamment à Rafah. Les obstacles, l'incertitude et l'imprévisibilité continuent d'entraver l'acheminement de l'aide. À Gaza, les difficultés ne cessent de s'accumuler : attaques contre des abris et des convois figurant sur la liste de déconfliction, ordres d'évacuation, insécurité alimentaire, maladies, effondrement de l'ordre public et destruction des infrastructures de base. Nous condamnons les récentes attaques, notamment celle qui a visé l'école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui avait été transformée en abri.

Nous devons mettre fin au sentiment d'impunité qui prévaut alors que le droit international humanitaire est

piétiné, comme si des civils pouvaient être tués, mutilés, bombardés, torturés, déplacés et affamés sous les yeux de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. Cela est inacceptable.

Quelques lueurs d'espoir sont apparues. Nous nous félicitons des évacuations médicales qui ont eu lieu la semaine dernière et du premier tour de la campagne de vaccination contre la poliomyélite, qui a été menée par l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et l'UNRWA, avec le soutien d'Israël. Lorsqu'il y a une volonté politique, on peut protéger la population civile et en prendre soin.

Cette guerre a dépassé les limites du concevable, de la souffrance humaine et de l'ordre international dans lequel nous avons placé notre foi. Pourtant, même aujourd'hui, plus de trois mois après l'adoption de la résolution 2735 (2024), nous constatons que la volonté politique manque à l'appel pour l'appliquer et parachever l'accord de cessez-le-feu. Ce qui progresse, à mon sens, c'est la volonté politique au sein du Conseil pour faire davantage afin de garantir l'instauration d'un cessez-le-feu.

Nous approchons du 7 octobre, qui marquera un an de ce conflit tragique. Le Conseil de sécurité aura non pas l'option mais le devoir de faire preuve de volonté politique et de détermination afin de contribuer à y mettre fin.

Il est temps que le Conseil de sécurité veille au respect de ses résolutions. Pour nous, la voie à suivre est celle d'une approche en cascade : exercer des pressions pour garantir un cessez-le-feu qui tienne ; reconstruire la vie à Gaza, qu'il s'agisse de la sécurité, de l'éducation, de la santé, des services psychosociaux ou du ramassage des ordures ; lancer immédiatement un processus politique assorti d'un calendrier pour la mise en œuvre de la solution des deux États ; et reconstruire Gaza, ce qui, malheureusement, constitue un projet de longue haleine. Le Gouvernement palestinien doit être au centre de ces efforts et de ces plans.

La volonté politique de la communauté internationale pour reconstruire Gaza ne peut être suivie d'effet que si, en parallèle, Israël fait preuve de volonté politique pour participer à un processus politique permettant d'assurer sa sécurité et la reconnaissance mutuelle des parties. Aucune autre solution à la situation en Palestine n'est acceptable pour la communauté internationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Kaag et M. Moreira da Silva de leurs exposés.

Alors que nous sommes réunis ici une fois de plus pour discuter de la situation humanitaire à Gaza, je ne peux m'empêcher de réfléchir à l'étroitesse de ces débats. Nous parlons, comme par habitude, de livraisons d'aide, de nourriture et de médicaments. Et pourtant, il est à peine question des otages, de nos concitoyens toujours retenus en captivité dans les conditions les plus brutales que l'on puisse imaginer. Les six otages exécutés de sang-froid, dont les membres du Conseil de sécurité ont tous vu les visages la dernière fois que nous nous sommes réunis ici (S/PV.9717), étaient gardés dans un tunnel dont l'entrée était cachée sous une chambre d'enfant.

Nous devons tous nous demander quelle part de l'aide finit par alimenter les tunnels qui emprisonnent les innocents. Quelle part, si tant est qu'il y en ait une, parvient aux otages ? Combien sont volés par la machine de terreur du Hamas et ne parviennent jamais aux Palestiniens ?

Soyons clairs : les efforts humanitaires déployés par Israël pendant la guerre sont sans précédent pour un pays qui a vécu son jour le plus tragique et qui a depuis été contraint de faire la guerre. Nous sommes allés au-delà de nos obligations, en cherchant à améliorer le bien-être d'une population civile dans laquelle l'ennemi s'est fondu.

Les statistiques sont disponibles pour tous et toutes. Bien qu'elles diffèrent des statistiques fournies par les terroristes, nous demandons instamment au Conseil et à l'ONU de s'en tenir aux faits. Plus d'un million de tonnes d'aide ont été acheminées par plus de 50 000 camions. Près d'un million de passages terrestres ont eu lieu, permettant d'apporter une aide et des fournitures vitales à la population de Gaza. Pratiquement aucun des points de passage n'a jamais été fermé, et 800 000 tonnes de nourriture et d'aide ont été acheminées à Gaza sous la coordination d'Israël.

Nous avons également agi de manière dynamique en réponse à l'évolution des circonstances. La campagne de vaccination contre la poliomyélite, menée en collaboration avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), est bien engagée. Au 10 septembre, plus d'un demi-million d'enfants de Gaza avaient été vaccinés. Nous remercions nos partenaires de l'UNICEF et de l'OMS de leurs efforts. Malgré les calomnies, le bruit et la panique, nous avons clairement démontré notre volonté de travailler avec des organismes coopératifs, avec ceux qui se soucient réellement du bien-être des civils et qui souhaitent vraiment travailler avec nous. Notre coopération avec l'UNICEF et l'OMS a été fructueuse. Ensemble, nous avons répondu aux besoins des habitants de Gaza au

fur et à mesure qu'ils se présentaient, en nous adaptant à la situation humanitaire en temps réel. Nous apprécions également notre coopération continue avec la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction Kaag et son équipe.

Mais nous devons fixer des limites : nous ne pouvons pas travailler avec tout le monde et nous ne travaillerons pas avec ceux qui ne se soucient pas des civils, mais qui cherchent uniquement à nuire à Israël. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza n'est aujourd'hui rien d'autre qu'un cartel qui entretient la haine et prolonge la misère à Gaza. L'UNRWA à Gaza n'apporte pas d'aide, il facilite le travail des forces mêmes qui maintiennent Gaza dans un état de désespoir. Nous avons des preuves solidement étayées de l'implication du personnel de l'UNRWA dans les atrocités commises par le Hamas le 7 octobre 2023. Au début de cette année, nous avons fourni au Commissaire général Lazzarini plus de 100 noms et documents d'identité militaires d'agents terroristes actuellement employés par l'UNRWA à Gaza.

Le processus d'établissement de cette liste se poursuit et n'a pas encore révélé toute l'étendue de l'infiltration de l'UNRWA à Gaza. Pourtant, certains ici continuent de financer l'Office comme s'il était neutre, comme s'il faisait partie de la solution et non du problème. Comme beaucoup l'ont mentionné aujourd'hui, la semaine dernière, le mercredi 11 septembre, nos forces ont mené une attaque contre des terroristes opérant à l'intérieur d'un bâtiment qui était autrefois une école. Après que quelques dignitaires nous ont accusés d'avoir tué des travailleurs locaux de l'UNRWA dans la frappe, les Forces de défense israéliennes ont demandé à l'Office de fournir les détails et les noms des travailleurs afin que nous puissions examiner cette assertion, comme le ferait toute démocratie libérale. Aucune réponse n'a été fournie par l'UNRWA jusqu'à présent, malgré des demandes répétées. Nous avons cependant confirmé que plusieurs terroristes ont été éliminés dans cette frappe, notamment Muhammad Adnan Abu Zayd, Yasser Ibrahim Abu Sharar et Ayad Matar. Chacun de ces terroristes était un agent militaire du Hamas, et chacun d'entre eux était également employé par l'UNRWA. Ils avaient un travail de jour avec l'UNRWA et un travail de nuit avec le Hamas.

Le moyen le plus efficace d'améliorer la situation humanitaire est clair : l'élimination et le démantèlement de l'organisation terroriste Hamas, qui est la cause de cette souffrance, le monstre qui est seul responsable. La défaite du Hamas permettra à la population de Gaza de façonner son propre avenir et de reconstruire sa vie, aux côtés des nations les plus prospères de la région. Soyons

clairs : si le Hamas reste aux commandes, aucune discussion sérieuse ne pourra avoir lieu sur l'avenir de Gaza, ni sur sa gouvernance, ni sur sa reconstruction, ni sur ses perspectives d'avenir. La crise humanitaire à Gaza n'est pas due à une pénurie de nourriture ou de médicaments. Elle est imputable au fait que le Hamas continue de prendre son peuple en otage au service de son idéologie maléfique. Notre objectif est très clair : vaincre le Hamas, assurer le retour de tous nos otages et permettre aux habitants de Gaza de prendre leur avenir en main, libérés de l'emprise de la terreur du Hamas et de l'incitation à la haine qui empoisonne leur société depuis trop longtemps.

Une fois le Hamas parti, nous voulons que les habitants de Gaza puissent gérer leurs propres affaires, reconstruire leur vie dans la dignité et la paix, aux côtés de leurs voisins israéliens. Tant que le Hamas régnera sur Gaza avec son idéologie haineuse, les habitants n'auront aucune chance d'avoir une vie décente. Tant que le Hamas

tiendra nos citoyens en otage, tant que nos familles se demanderont si leurs proches sont morts ou vivants, un travail humanitaire véritable ne pourra pas commencer.

Il est temps que le Conseil reconnaisse la vérité : la crise humanitaire à Gaza n'est pas due à un manque de nourriture ou de médicaments. Elle est due à l'absence d'un véritable leadership, à une mauvaise gestion et à l'emprise d'une organisation terroriste qui accorde plus d'importance à la mort qu'à la vie. La défaite du Hamas n'est pas seulement dans l'intérêt d'Israël, c'est un impératif humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.